

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 7/2026

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT**
RUE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,

Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande de l'entreprise BOIRON SAS pour le démontage de poteaux télécom rue du 11 Novembre

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du chantier et de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : Du mardi 2 février au vendredi 6 mars 2026, durant l'intervention, la circulation rue du 11 Novembre est réduite aux abords de la zone de travaux.

Article 2 : Du mardi 2 février au vendredi 6 mars 2026, la vitesse est limitée à 30km/h aux abords de la zone de travaux rue du 11 Novembre.

Article 3 : Du mardi 2 février au vendredi 6 mars 2026, le stationnement rue du 11 Novembre est interdit.

Article 4 : Les dispositifs de signalisation nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place et entretenus par l'entreprise BOIRON SAS. L'entretien est sous l'entièvre responsabilité de cette entreprise. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 5 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 6 : Les droits des tiers sont et demeure expressément réservés.

Article 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police Nationale
- Garde Champêtre
- Boiron SAS
- Services techniques
- Registre
- Affichage

Valdoie, le 3 février 2026

L'Adjoint aux travaux,

Patrick DREYER

